

PROTOCOLE SANITAIRE CROISSY DANSE



Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.

Il est établi à partir du protocole sanitaire élaboré par la FFDanse.

Pour votre sécurité:

- la salle est aérée entre chaque cours et les poignées de portes désinfectées.
- du gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes sont à votre disposition.

Nous vous demandons de respecter les points suivants:

Point n°1

Il est obligatoire pour chaque personne qui souhaite participer aux activités dispensées par Croissy Danse, de se désinfecter les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique, ou par tout autre moyen reconnu comme efficace (lavage des mains au savon, etc...)

Point n°2

Le matériel personnel (bouteille, serviette, etc...) doit être remis dans un sac personnel après utilisation. Les sacs devront être entreposés à l'écart les uns des autres et ne pas être placés autour de la sono ou sur les bancs.

Point n°3

Lors des moments de pause, il est demandé de ne plus se regrouper sur les bancs, et d'éviter autant que possible de toucher des zones qui pourraient être contaminantes. Si nécessaire, utiliser des lingettes désinfectantes.

Point n°4

Ne pas se présenter au cours ni à l'entraînement en cas de fièvre supérieure ou égale à 38°C ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 et en informer le professeur.

Point n°5

Respecter le sens de circulation mis en place pour entrer et sortir de la salle de cours

Point n°6

Le port du masque est obligatoire pour accéder à la salle et doit être gardé pendant toute la durée du cours/entraînement qu'il y ait ou non changement de partenaire.

Point n°7

Respecter les consignes figurants sur les affichettes

Point n°8

Aux toilettes, utiliser des lingettes désinfectantes avant et après votre passage. Une poubelle est à votre disposition pour collecter les lingettes usagées.

Point n°9

Utiliser des lingettes désinfectantes pour nettoyer les semelles des chaussures avant le début des cours et des entraînements.

Une poubelle est à disposition pour collecter les lingettes usagées.

Il est interdit de gratter la semelle de ses chaussures dans la salle.

Point n°10

L'accès à l'armoire de l'association et à la sono est interdit aux adhérents.

Point n°11

Pendant les cours, l'adhérent a le choix de changer ou non de partenaire. Pour la fluidité du cours, respecter la zone de danse indiquée par le professeur.

En cas de non-respect des consignes, des sanctions pourront être appliquées, allant du simple rappel au respect de ce protocole à l'exclusion du cours.

Nom et Prénom

Accepte après lecture le présent protocole.

Fait à Croissy le :

Signature :